



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2017

Approbation d'une convention pour le prêt de documents en vue de leur enregistrement et leur mise à disposition auprès des usagers empêchés de lire entre la Bibliothèque municipale/Ville de Lyon et l'association des Donneurs de Voix A.D.V Bibliothèque Sonore de Lyon et du Rhône

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 27 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2017 - APPROBATION D'UNE CONVENTION POUR LE PRET DE DOCUMENTS EN VUE DE LEUR ENREGISTREMENT ET LEUR MISE A DISPOSITION AUPRES DES USAGERS EMPECHES DE LIRE ENTRE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE/VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX A.D.V BIBLIOTHEQUE SONORE DE LYON ET DU RHONE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Bibliothèque municipale de Lyon (BmL) se compose d'un réseau de 16 établissements et de bibliobus, couvrant les 9 arrondissements de la ville. Service culturel majeur, elle propose à toutes et tous des espaces et des outils pour apprendre, se divertir, affiner sa pensée critique et participer à la vie de la cité.

La Bibliothèque Sonore de Lyon et du Rhône, pour sa part, est l'une des 113 bibliothèques sonores de l'Association des Donneurs de Voix. Son objectif est de permettre aux personnes empêchées de lire, déficients visuels, personnes en situation de handicap, d'avoir accès gratuitement à la lecture. La Bibliothèque Sonore de Lyon et du Rhône dispose d'un catalogue de 19 000 titres (fonds local), enrichi de 300 nouveautés par an. L'association est inscrite sur la liste des organismes bénéficiant de l'exception au droit d'auteur en faveur des personnes handicapées.

La Bibliothèque municipale de Lyon et la Bibliothèque Sonore de Lyon et du Rhône souhaitent nouer un partenariat à même de favoriser l'accès aux œuvres littéraires et documents écrits, au plus grand nombre de personnes empêchées de lire par une cause médicalement attestée.

Dans ce cadre, il est proposé de définir par convention les modalités administratives, techniques et financières concernant l'enregistrement et la mise à disposition d'ouvrages au format DAISY à l'attention des usagers empêchés, notamment dans le cadre du prix du Vif d'or organisé annuellement par la Bibliothèque municipale de Lyon à l'attention des adolescents.

La Bibliothèque Sonore de Lyon et du Rhône s'engage à enregistrer chaque année les ouvrages sélectionnés pour le prix du Vif d'Or, et à fournir à la Bibliothèque municipale de Lyon un exemplaire CD des livres ainsi enregistrés.

Elle s'engage également à faire connaître les services de la BmL aux bénéficiaires de la Bibliothèque sonore.

Les enregistrements sont assurés par des « Donneurs et Donneuses De Voix » bénévoles. La Bibliothèque municipale de Lyon s'engage à faire bénéficier les donneurs de voix de la Bibliothèque Sonore d'abonnements mensuels Edupro (abonnements gratuits à destination d'éducateurs, autres qu'éducateurs jeunesse, pour un projet pédagogique proposé au sein d'une structure permettant l'emprunt de 20 documents, hors DVD, pour une durée de 6 semaines non renouvelables) avec une durée de prêt adaptée à l'enregistrement de livres . Le prêt de 6 semaines sera ainsi renouvelable 1 fois, afin de

prendre en compte la durée importante nécessitée par l'enregistrement d'un livre. Les ouvrages enregistrés seront communiqués aux adhérents de l'association.

Elle s'engage également à faire connaître les services de la Bibliothèque sonore auprès des visiteurs des bibliothèques municipales.

Le partenariat est établi pour une durée de 3 ans, renouvelable 2 fois un an par tacite reconduction.

Vu le projet de convention ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de partenariat entre l'association des Donneurs de Voix / bibliothèque sonore de Lyon et du Rhône e et la Ville de Lyon –Bibliothèque municipale est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer la convention et tous les autres documents afférents et à les exécuter.
- 3- Les dépenses seront inscrites sur l'exercice 2022 et suivants, Programme Culturecom, Opération Animatio, Chapitre 011, notamment imputations 611, 6228.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET